

RÈGLEMENT TECHNIQUE DE COURSE : 500 NOCTURNES

ARTICLE 1. CONDITIONS D'ENGAGEMENT

1.1 Modalités d'inscription

Pour être accepté, le bulletin d'engagement devra obligatoirement être accompagné du règlement du montant TTC de la commande (engagement, caution et options).

Règle d'attribution : Le nombre de places est limité. Les inscriptions seront traitées selon le principe : **premiers inscrits = premiers servis**.

1.2 Catégorie et format de course

- **Format** : 1 course d'endurance de 3h00 (soit 180 minutes).
- **Spécificité** : Course nocturne avec ravitaillement.

1.3 Licences et titres de participation

Les pilotes concurrents doivent être détenteurs :

- D'une licence FFSA d'un niveau minimum « Régionale » ou d'une licence ASN.
- **OU** d'un titre de participation « Régional Circuit » à souscrire sur place le jour même (valeur : 65 € au tarif FFSA).
 - *Note* : Dans le cas d'un titre de participation, un supplément de 10 € pour l'adhésion « sympathisant » sera demandé pour les frais d'adhésion à l'**A.S.A. ANNEAU DU RHIN**.

1.4 Passeport technique

Les concurrents doivent obligatoirement être en possession du passeport technique et de la fiche d'homologation de la voiture.

1.5 Nombre maximal de participants

- **En course** : Le nombre maximal d'autos admises sur la grille de départ est limité à **33 voitures** de compétition (catégories GT, CUP et TOURISME confondues).
- **Aux essais** : 67 voitures maximum sont autorisées à prendre part aux essais.
- **Gestion des listes** : En cas de demandes supérieures à 33, les 33 premiers engagements reçus seront enregistrés. Les candidats suivants seront inscrits, par ordre d'arrivée, sur une liste de suppléants et seront contactés en cas de forfait.

1.6 Composition des équipages

Les équipages seront classés en 2 catégories :

- **Équipages « Pro-Am »** : Au moins deux conducteurs, comprenant au moins 1 pilote « Pro » et 1 pilote « Am ».
- **Équipages « Am »** : Équipage composé à 100 % de pilotes amateurs.

Nombre de pilotes : L'équipage doit comporter de **1 à 3 pilotes maximum**.

- *Dérogation* : Pour les équipes souhaitant s'engager à 4 pilotes, une demande écrite doit être formulée auprès de l'organisation.

1.7 Droits d'engagement et accréditations

- **Tarif** : Fixé à **1 500 € HT (soit 1 800 € TTC)** sur invitation. Ce montant inclut l'attribution d'un box dans la voie des stands.
 - **Accréditations incluses** : L'engagement comprend 1 bracelet « pilote » par pilote engagé et 5 bracelets « mécaniciens » par véhicule.
-

1.8 Comportement et fair-play

Les concurrents ont l'obligation de faire preuve de fair-play et d'esprit sportif. Ils doivent coopérer avec l'organisateur pour toutes les actions de communication requises (séances d'autographes, visites des boxes, présentation publique des pilotes).

Sanction : Toute action ou parole portant atteinte à l'image de l'épreuve, des organisateurs ou des partenaires entraînera l'exclusion immédiate du concurrent responsable.

ARTICLE 4. VOITURES ET ÉQUIPEMENTS

4.1 Catégories et classes admises

La course est ouverte aux voitures homologuées disposant d'un passeport technique FFSA / ASN ou FIA, réparties dans les catégories suivantes :

- **GT** : Voitures homologuées en GT conformes à leur passeport technique et voitures admises en catégorie GT en Coupe de France des Circuits.
- **CUP** : Voitures issues des coupes de marques et conformes à leurs règlements respectifs.
- **TOURISME** : Voitures de Tourisme conformes à leurs règlements respectifs.

Dans chaque catégorie, les voitures sont réparties en **5 classes de cylindrées** (cylindrée corrigée selon le coefficient FIA de 1.7 pour les moteurs turbocompressés) :

- **Classe 1** : Cylindrée inférieure ou égale à 1 999 cm³
- **Classe 2** : Cylindrée comprise entre 2 000 et 2 999 cm³
- **Classe 3** : Cylindrée comprise entre 3 000 et 3 999 cm³
- **Classe 4** : Cylindrée comprise entre 4 000 et 4 999 cm³
- **Classe 5** : Cylindrée supérieure ou égale à 5 000 cm³

4.2 Carburant, pneumatiques et équipements

- **Carburant** : Carburant du commerce, **98 RON maximum**. Aucune fourniture n'est prévue sur place. Chaque équipe gère l'approvisionnement et le stockage de son propre carburant dans le respect de la réglementation FFSA (voir conditions de sécurité à l'Article 11).
- **Pneumatiques** : Marque libre, quantité non limitée. Pas de fourniture sur place.
- **Chronométrage** : Les voitures doivent obligatoirement être équipées d'un transpondeur. La location sur place est possible auprès de l'équipe de chronométrage (tarif : 50 €). Les transpondeurs doivent impérativement être restitués lors du parc fermé final. En cas de non-restitution, la somme de 350 € (valeur du matériel) sera facturée au team.
- **Échappement** : Conforme aux réglementations FFSA ou à la réglementation d'origine de la coupe de marque dont la voiture est issue.
- **Éclairage (Course nocturne)** : Un système d'éclairage avant et arrière obligatoire et de très bonne qualité est requis. La fixation et l'efficacité des phares sont soumises à l'appréciation du Commissaire Technique.
 - En cas de défaillance de l'éclairage en course, la direction de course arrêtera la voiture, qui ne pourra reprendre la piste qu'après réparation.
 - Les phares additionnels sont autorisés et conseillés. **Maximum 8 phares par véhicule** (une rampe de 4 LED équivaut à 1 phare).

ARTICLE 5. PUBLICITÉ

L'application des Prescriptions Générales de la FFSA est de rigueur. Toute action commerciale ou publicitaire est interdite pendant le meeting sans l'autorisation expresse de l'organisateur.

L'organisateur se réserve des surfaces de carrosserie sur les portières avant pour les numéros de course et la publicité des partenaires officiels. Ces espaces respectent le format FFSA (500 mm de haut × 700 mm de long). Un plan d'implantation précis figure en **Annexe 2**.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

L'épreuve se déroule sur le circuit de l'**ANNEAU DU RHIN**, configuration C1 (bénéficiant d'une licence FIA/FFSA).

- **Sens de roulage** : Sens des aiguilles d'une montre.
- **Longueur du tracé** : 3 621 mètres.
- **Grille de départ** : Type FIA (1-1 décalé) – Départ lancé. Position de la pole position : à gauche.
- **Tableau officiel d'affichage** : Situé devant le bâtiment des vérifications techniques.
- **Salle de briefing** : Scène principale.
- **Parc fermé** : Situé sur la grille de départ.

ARTICLE 10. PRIX ET PODIUMS

La cérémonie du podium et la distribution des trophées auront lieu immédiatement à l'issue de la course. Tous les pilotes concernés doivent s'y rendre sans délai.

Des trophées seront remis pour :

- Le 1er, 2ème et 3ème équipage du **classement général** de l'épreuve d'Endurance (toutes catégories confondues).
- Le 1er, 2ème et 3ème équipage du **classement Tourisme** (toutes classes confondues).
 - *Obligation* : À l'issue de cette première cérémonie, ces 6 équipages seront réquisitionnés pour les interviews de la conférence de presse.
- **Deuxième cérémonie** : Remise d'un trophée pour les 1er, 2ème et 3ème équipages de **chaque groupe**.

ARTICLE 11. RÈGLES TECHNIQUES ET DE SÉCURITÉ

11.1 Personnel de piste

- **Postes de commissaires** : 15 postes répartis sur le circuit.
- **Effectif** : 30 commissaires de piste au total lors de chaque manche.
- **Moyens d'extinction** : 3 extincteurs à poudre de 6 kg par poste.

11.2 Médicalisation

Le dispositif est conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale et à l'article II-A7 des RTS. Le circuit dispose d'un centre médical permanent et d'une structure de soins intensifs.

- **Ambulances** : 2 ambulances dédiées aux concurrents (équipées du matériel de réanimation).
- **Extraction** : Une équipe d'extraction est présente conformément au cahier des charges.
- **Safety Car** : Course de nuit oblige, la procédure *Safety Car* sera systématiquement déployée en cas d'incident pour protéger les commissaires, conformément au règlement standard des circuits sur asphalte.

11.3 Procédure de ravitaillement en carburant

- **Stockage** : Obligatoirement dans le camion de l'équipe, interdit dans le box. La quantité tolérée dans le box est strictement limitée au volume nécessaire pour un seul plein.
- **Sécurité** : Les ravitaillements doivent être conformes à l'article 7.5 de la réglementation standard des circuits FFSA. Le matériel doit être homologué : les « biberons » de 20 litres, les pompes rotatives manuelles et les « tours » de ravitaillement FIA sont autorisés. Tout autre système suspendu non homologué FIA est strictement interdit.
- **Personnel requis** : L'équipe de ravitaillement se compose de **2 personnes** vêtues de tenues ignifugées complètes (combinaison, gants, cagoule, lunettes) :
 1. Le premier préposé au maniement du matériel de remplissage.
 2. Le second équipé d'un extincteur, dédié exclusivement à la sécurité incendie.
 - *Note* : Pour des raisons de sécurité, la Direction de Course pourra autoriser lors du briefing 1 à 2 personnes supplémentaires pour le maintien ou le dégagement de l'extincteur.

11.4 Panne en piste

Tout véhicule immobilisé ne pouvant regagner les stands par ses propres moyens (à l'exception des sorties dans les bacs à graviers sans dommage majeur) sera considéré comme **abandon définitif** pour l'équipage

complet.

11.5 Officialisation des résultats

Le classement final établi à l'issue de la course ne deviendra définitif qu'après validation par le Collège des Commissaires Sportifs, à l'expiration du délai de réclamation et de la période de parc fermé.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Gestion du paddock et des infrastructures

- **Accès Tunnel** : Le parc concurrents est accessible en permanence aux véhicules de moins de 2,20 m de haut via le petit tunnel. Ce tunnel étant interdit aux camions, camionnettes et remorques, ces derniers devront effectuer une traversée de piste guidée aux horaires spécifiques indiqués dans le programme en **Annexe 1**.
- **Sécurité** : Le paddock est ouvert au public de jour comme de nuit. Bien qu'un vigile assure la surveillance générale, chaque équipe reste responsable de son matériel. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol.
- **Attribution des boxes** : Si le nombre de demandes dépasse le nombre de boxes disponibles, la priorité sera accordée aux équipes participant aux courses avec ravitaillement. L'alignement tiendra également compte des équipes ayant réservé une loge (box situé juste en dessous).
 - Une clé est remise contre une caution de **200 €**.
 - Les boxes doivent être restitués dans un état de propreté identique à l'arrivée sous peine de déclasserment. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation dans les boxes.
- **Logistique camions** : Un plan d'implantation obligatoire pour les camions et auvents doit être respecté. En cas de besoin d'espace supplémentaire, des emplacements « camion » optionnels peuvent être loués (tarifs disponibles sur le bulletin d'engagement).
- **Stationnement des véhicules personnels** : Le stationnement dans le paddock intérieur P1 est payant et limité (premiers inscrits = premiers servis). Pour les autres véhicules, camionnettes ou camping-cars, le parking extérieur P2 est mis à disposition gratuitement juste à côté de l'enceinte.

Restauration et réceptif

Les équipes peuvent cuisiner sur leur emplacement. Toutefois, **aucun traiteur extérieur** n'est autorisé en dehors des fournisseurs officiels de l'événement. Les commandes auprès du traiteur officiel doivent être passées au plus tard 15 jours avant l'épreuve. Des stands de restauration sans réservation sont également disponibles sur place.

⚠ RÈGLE DE SÉCURITÉ INCENDIE : Il est formellement interdit d'allumer un feu de quelque nature que ce soit dans la zone des paddocks (y compris les fours à tartes flambées, barbecues, etc.).

RÈGLES DE PISTE ET DÉROULEMENT DES SÉANCES

Règles de conduite et limites de piste

- **Route de course** : Elle est délimitée par les deux bandes blanches de peinture. Les voitures doivent conserver en permanence au moins 2 roues entièrement sur la route de course.
- **Chicane Müller** : * *En essais qualificatifs* : Tout court-circuitage de la chicane entraînera l'annulation systématique du temps du tour concerné.
 - *En course* : Un court-circuitage pourra être sanctionné par une pénalité de **Stop & Go**.
- **Drapeau rouge** : En cas d'interruption par drapeau rouge, les voitures doivent obligatoirement s'immobiliser devant la ligne rouge d'arrêt de course située sur la piste au niveau de l'entrée de la voie des stands.

Voie des stands et zone de signalisation

- **Vitesse** : Limitée à **60 km/h** dans la *pitlane*.
- **Interventions** : Les ravitaillements et opérations mécaniques s'effectuent exclusivement devant le box attribué, sans aucun débordement sur les emplacements voisins. La zone d'arrêt pour les pénalités de **Stop & Go** se situe devant le box n°1.
- **Accès muret des stands** : Lors des départs, seules les personnes dûment accréditées (officiels, commissaires incendie munis de leur laissez-passer) sont autorisées sur le muret.
- **Aire de signalisation** : L'accès est strictement limité à **2 personnes maximum par équipe**, obligatoirement munies du bracelet dédié et d'un gilet de signalisation jaune fluo (non fourni par l'organisateur).

Déroulement des procédures de départ et d'arrivée

1. Mise en grille et Grid Walk

- **Mise en grille** : Les voitures effectuent 1 tour de piste pour rejoindre leur emplacement sur la grille FIA (1-1 décalé). Elles doivent être installées avec le plein de carburant fait. Aucun ravitaillement n'est

toléré sur la grille. Tout véhicule manquant cette procédure s'élancera depuis la voie des stands.

- **Grid Walk** : Les voitures restent positionnées sur la grille pendant toute la durée de l'animation. Ravitaillement interdit. Les portes des boxes doivent rester impérativement fermées durant la phase d'évacuation de la voie des stands.

2. Procédure de départ final

À l'issue du *Grid Walk*, le compte à rebours officiel commence :

- **Panneau « 15 minutes »** : Pilotes à bord, fin des interventions sur les autos. Un seul mécanicien par voiture est toléré sur la grille, sans outillage ni batterie externe.
- **Panneau « 3 minutes »** : Évacuation complète de la grille à l'exception des pilotes et d'un seul membre d'équipe.
- **Panneau « 1 minute »** : Fermeture des portières, évacuation des derniers personnels, démarrage des moteurs.
- **Départ** : Les voitures s'élancent pour 1 tour de reconnaissance. À l'issue de ce tour, le **départ lancé** de l'épreuve sera donné à **19h15**.

3. Procédure d'arrivée

Le drapeau à damier est présenté au leader de l'épreuve sur la ligne de chronométrage. Après le tour de décélération/refroidissement, toutes les voitures se garent sur la grille de départ pour la mise en parc fermé (toute intervention interdite pendant le délai de réclamation). Les pilotes concernés par les podiums doivent rejoindre immédiatement la scène de cérémonie.

Régulation des arrêts aux stands

Pour garantir la sécurité et éviter la précipitation, **chaque arrêt au stand (mesuré de boucle de chronométrage à boucle de chronométrage) est soumis à un temps minimum obligatoire**, quelle que soit la nature de l'intervention (changement de pilote, ravitaillement, pneus ou mécanique).

- **Personnel en voie des stands** : L'équipe technique est limitée à **2 personnes maximum**, obligatoirement équipées de la tenue ignifugée réglementaire et du bracelet adéquat.
 - **Sanction** : Tout autre membre de l'équipe présent dans la voie des stands entraînera une pénalité de *Stop & Go*. Seul le pilote entrant (en cas de relais) est toléré en dehors des deux mécaniciens, mais il ne lui est permis d'effectuer aucune tâche technique sur la voiture.
-

ANNEXE : TABLEAU DES PÉNALITÉS

Infractions	Aux essais	En course
Excès de vitesse dans la voie des stands (plus de 63 km/h)	15 places sur la grille de départ	Stop & Go 1 min + 1 sec / km/h au-dessus de la limite
Court-circuiter la piste avec avantage / non-respect des limites de piste (<i>track limits</i>)	Annulation du chrono	Stop & Go
Dépassement sous drapeau jaune	Drive-Through en séance	1 tour de pénalité
Dépassement sous régime de Voiture de Sécurité (<i>Safety Car</i>)	—	1 tour de pénalité
Départ anticipé / Vol de départ	—	Drive-Through
Poussée d'une autre voiture	Convocation Direction de Course	Stop & Go (X secondes)
Mise en cause dans un contact ou une collision	Convocation Direction de Course	Stop & Go (X secondes)
Non-respect de la procédure de départ pendant le tour de formation	—	Drive-Through
Marche arrière sous sa propre puissance dans la voie des stands	150 € d'amende	Drive-Through
Sens inverse dans la voie des stands	150 € d'amende	150 € d'amende + Drive-Through
Poursuite de l'effort après le drapeau à damier ou le drapeau rouge	Drive-Through en séance	1 tour de pénalité
Pilotage anti-sportif ou agressif	Stop & Go (X secondes) en séance	Stop & Go (X secondes)
Plus de trois tours sous drapeau noir ou sous drapeau noir à disque orange sans arrêt au stand	Convocation Direction de Course	3 tours de pénalité + Convocation Direction de Course
Plus de quatre mécaniciens intervenant ensemble sur la voiture	Convocation Direction de Course	Drive-Through
Non-respect du nombre obligatoire d'arrêts aux stands	—	5 tours de pénalité
Non-respect du temps minimum imposé par arrêt aux stands	—	Stop & Go (X secondes)
Intervention sur la voiture après le signal « 5 minutes »	—	1 tour de pénalité
Travaux / réparations interdits lors d'un ravitaillement	—	Stop & Go (X secondes)

Infractions	Aux essais	En course
Lors d'une neutralisation (Voiture de Sécurité), dépassement avant d'avoir passé le drapeau vert ou le feu vert	Convocation Direction de Course	Drive-Through
Feux avant et/ou arrière ne fonctionnant pas	Drapeau noir à disque orange	Drapeau noir à disque orange
Comportement anti-sportif du pilote en dehors des essais et des courses lors de l'épreuve	—	Exclusion du pilote
Non-conformité technique constatée après l'arrivée de la course	—	Décision du Collège des Commissaires Sportifs
Transponder non restitué dans la 1/2 heure après l'arrivée	—	Facturation de la valeur du transpondeur
Conduite en état d'ivresse et/ou sous l'effet de drogues interdites par la loi	Disqualification du pilote	Disqualification de la voiture
Pilote : Équipement de sécurité non conforme en cours d'épreuve	Minimum 100 € d'amende jusqu'à la disqualification du pilote au volant	Minimum 100 € d'amende jusqu'à la disqualification du pilote au volant
Absence des mécaniciens lors d'une opération de dépannage / remorquage	Départ en fond de grille	3 tours de pénalité
Ravitaillement en essence dans une zone interdite	Drapeau noir	Drapeau noir

- A partir du moment où la décision est affichée sur les moniteurs de chronométrage ou annoncée via tout autre moyen de communication, le pilote concerné ne peut franchir la ligne sur la piste plus de trois fois avant d'entrer dans la voie des stands. Les pénalités Drive Through ne sont pas susceptibles d'appel.
 - Si l'infraction est commise à trois tours ou moins de l'arrivée, pour que ce point puisse être respecté, la pénalité en temps sera laissée à la discrétion du Collège des Commissaires Sportifs.
 - A partir du moment où la décision est affichée sur les moniteurs de chronométrage ou annoncée via tout autre moyen de communication, la décision sera effective.
-